

# Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation

à l'attention de la commission interparlementaire romande

année 2011

IRD P



# Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation

à l'attention de la commission interparlementaire romande

année 2011

IRDP

IRDP  
Faubourg de l'Hôpital 43  
Case postale 556  
CH-2002 Neuchâtel

Tél. ++41 (0) 32 889 86 18  
Fax ++41 (0) 32 889 69 71

E-mail: [documentation@irdp.ch](mailto:documentation@irdp.ch)  
<http://www.irdp.ch>

## Fiche bibliographique

Pagnossin, Elisabetta & Armi, Franca. - Documents informatifs et indicateurs de l'Espace romand de la formation à l'attention de la commission interparlementaire romande : année 2011 / Elisabetta Pagnossin, Franca Armi ; avec la collab. d'Alina Matei. - Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), 2012. - 22 p. ; 30 cm. - (12.2)

CHF 10.--

Euro 8.--

Mots-clés: Indicateur, Données statistiques, Suisse romande, Système d'enseignement, Enseignement obligatoire, Programme d'études, Effectifs scolaires, Enfant de migrant, Temps d'enseignement, Redoublement, Enseignant, Évaluation, Diplôme, Enseignement supérieur, Niveau de formation, Suisse

Cette publication est également disponible sur le site de l'IRDP  
<http://publications.irdp.relation.ch/publications>

La reproduction totale ou partielle des publications de l'IRDP est en principe autorisée, à condition que leur(s) auteur(s) en ai(en)t été informé(s) au préalable et que les références soient mentionnées.

Photo de couverture : Maurice Bettex - IRDP

## Liste des documents informatifs et des données sur l'Espace romand de la formation

1.	Présentation schématisée du système scolaire romand .....	2
2.	Calendrier de l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les cantons ..	3
3.	Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire .....	4
4.	Pourcentage d'élèves étrangers à l'école obligatoire .....	6
5.	Prévisions des effectifs pour la scolarité obligatoire .....	7
6.	Temps d'enseignement à l'école obligatoire .....	10
7.	Taux de redoublement à l'école obligatoire .....	12
8.	Effectifs des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire .....	14
9.	Enquêtes PISA 2000-2003-2006-2009 .....	15
10.	Épreuves cantonales .....	20
11.	Taux de diplômes dans les Hautes écoles .....	21
12.	Niveaux de formation de l'ensemble de la population .....	22

Les chiffres qui figurent dans ce document ont été fournis et / ou vérifiés au mois d'avril 2012 par les divers services cantonaux.

## 1. Présentation schématisée du système scolaire romand

**Figure 1.1 :** Présentation schématisée du système scolaire des cantons romands avant et après l'implémentation d'HarmoS et de la Convention scolaire romande (CSR)

	Avant l'implémentation d'HarmoS / CSR							Après l'implémentation d'HarmoS / CSR						
	BE	FR	GE	JU	NE	VS	VD	BE	FR	GE	JU	NE	VS	VD
<b>Éducation préscolaire</b>	1	1	1	1	1	1	1	1	<b>Degré primaire cycle 1</b>					
	2	2	2	2	2	2	2	2						
	1	1	1	1	1	1	1	3						
	2	2	2	2	2	2	2	4						
<b>Degré primaire</b>	3	3	3	3	3	3	3	5	<b>Degré primaire cycle 2</b>					
	4	4	4	4	4	4	4	6						
	5	5	5	5	5	5	5	7						
	6	6	6	6	6	6	6	8						
	7	7	7	7	7	7	7	9						
<b>Degré secondaire I</b>	8	8	8	8	8	8	8	10	<b>Degré secondaire I</b>					
	9	9	9	9	9	9	9	11						

Note : Pour visualiser le calendrier de l'introduction du Plan d'études romand se référer à la section suivante (tableaux 2.1.et 2.2).

Présentation graphique : IRDP (24.4.2012).

## 2. Calendrier de l'introduction du Plan d'études romand (PER) dans les cantons

**Tableau 2.1 :** Introduction du PER dans les cantons selon le cycle et les années scolaires

Années scolaires	Cycle 1 1 <sup>re</sup> – 4 <sup>e</sup>	Cycle 2 5 <sup>e</sup> – 8 <sup>e</sup>	Cycle 3 9 <sup>e</sup> – 11 <sup>e</sup>
<b>2011-2012</b>	1 <sup>re</sup> -2 <sup>e</sup> : BE JU NE FR GE	5 <sup>e</sup> : BE JU NE FR GE	9 <sup>e</sup> : BE JU NE FR VS GE
<b>2012-2013</b>	1 <sup>re</sup> – 4 <sup>e</sup> : VD 1 <sup>re</sup> – 2 <sup>e</sup> : VS 3 <sup>e</sup> : BE JU NE FR GE	5 <sup>e</sup> – 8 <sup>e</sup> : VD 5 <sup>e</sup> – 6 <sup>e</sup> : VS 6 <sup>e</sup> : BE JU NE FR GE	9 <sup>e</sup> – 10 <sup>e</sup> : VD 10 <sup>e</sup> : BE JU NE FR VS GE
<b>2013-2014</b>	3 <sup>e</sup> – 4 <sup>e</sup> : VS 4 <sup>e</sup> : BE JU NE FR GE	7 <sup>e</sup> : FR 7 <sup>e</sup> – 8 <sup>e</sup> : BE JU NE VS GE	11 <sup>e</sup> : BE JU NE FR VS GE VD
<b>2014-2015</b>		8 <sup>e</sup> : FR	

Source : CIIP (2011).

**Tableau 2.2 :** Introduction du PER pour chaque canton selon les années scolaires

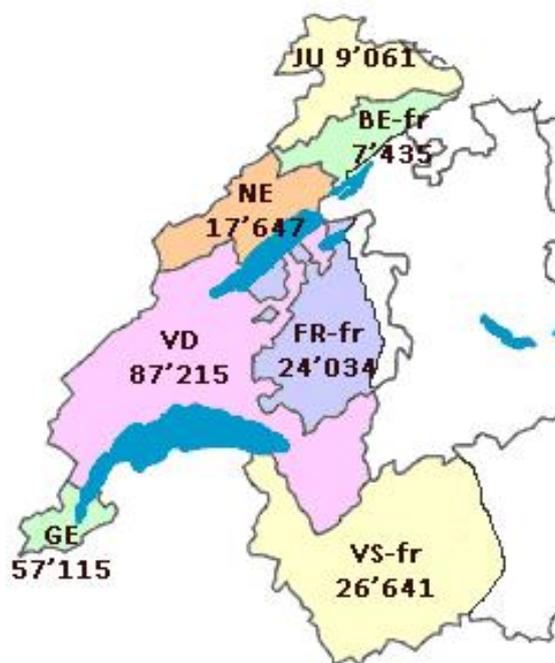
	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>BE</b>	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
<b>JU</b>	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
<b>NE</b>	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
<b>FR</b>	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7 et 11	année 8
<b>GE</b>	années 1, 2, 5 et 9	années 3, 6 et 10	années 4, 7, 8 et 11	
<b>VD</b>		années 1 à 10	année 11	
<b>VS</b>	année 9	années 1,2, 5, 6 et 10	années 3, 4, 7, 8 et 11	

Source : CIIP (2011).

### 3. Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire

D'après la définition de l'OFS, est considéré comme **enseignement spécialisé** chaque classe non normale. Il s'agit donc des élèves fréquentant des écoles à programme d'enseignement spécial, du degré primaire et secondaire I.

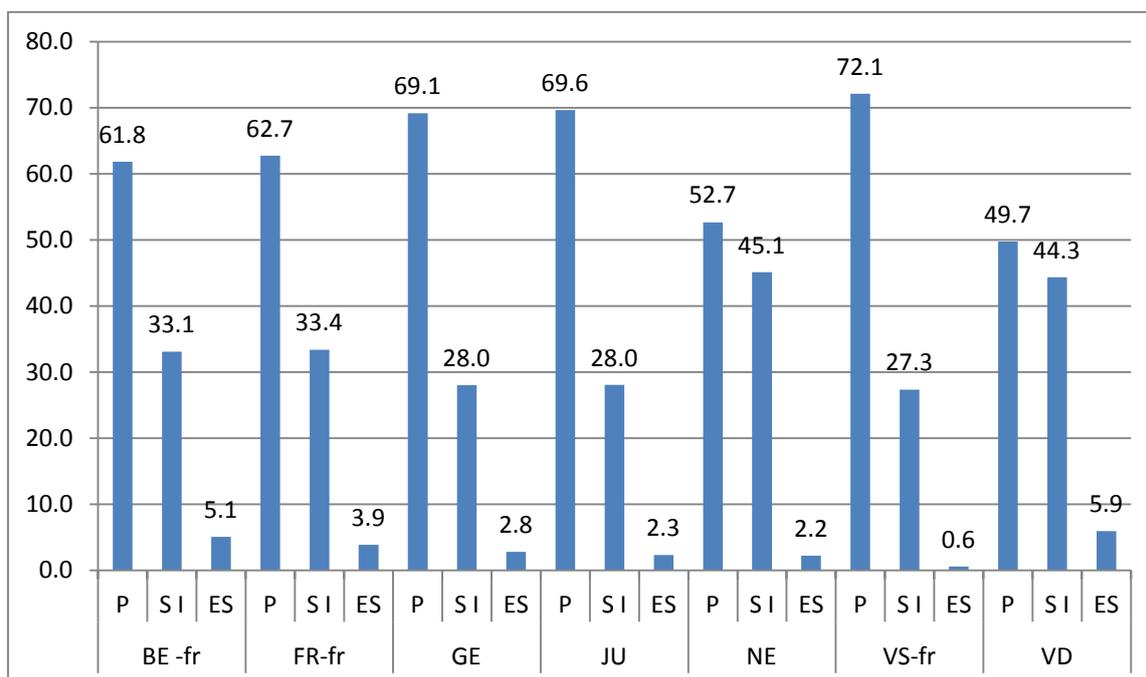
**Figure 3.1 :** Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire (public et privé) par canton, y compris l'enseignement spécialisé (année scolaire 2010/2011)



Source : Services cantonaux responsables de la collecte des différentes données sans préciser la méthode de calcul utilisée pour la récolte des données (des différences de comptage entre cantons peuvent donc exister) (2012).

Illustration : IRDP (2012).

**Graphique 3.1 :** Pourcentage des élèves de la scolarité obligatoire (enseignement public et privé) par canton et par degré (année scolaire 2010/2011)



**P** = Primaire ; **SI** = Secondaire I ; **ES** = École spécialisée

Source : Services cantonaux responsables de la collecte des différentes données sans préciser la méthode de calcul utilisée pour la récolte des données (des différences de comptage entre cantons peuvent donc exister) (2012).

Présentation graphique : IRDP (2012).

## 4. Pourcentage d'élèves étrangers à l'école obligatoire

Les **élèves étrangers** sont ceux qui n'ont pas la nationalité suisse.

D'après la définition de l'OFS, est considéré comme **enseignement spécialisé** chaque classe non normale. Il s'agit donc des élèves fréquentant des écoles à programme d'enseignement spécial, du degré primaire et secondaire I.

**Tableau 4.1** : Effectifs des élèves de la scolarité obligatoire (public et privé) par canton et pourcentage d'élèves étrangers (année scolaire 2010/2011)

		Total	Pourcentage d'étrangers
BE -fr	P	4597	23.1
	S I	2460	21.8
	ES	378	42.9
FR-fr	P	15078	24.2
	S I	8027	21.9
	ES	929	43.1
GE	P	39494	42.5
	S I	16009	41.2
	ES	1612	53.2
JU	P	6309	11.3
	S I	2541	10.6
	ES	211	34.5
NE	P	9294	24.6
	S I	7958	24.1
	ES	395	29.6
VS-fr	P	19204	n.d.
	S I	7283	n.d.
	ES	154	n.d.
VD	P	43480	n.d.
	S I	38668	n.d.
	ES	5167	42.3

**P** = Primaire ; **S I** = Secondaire I ; **ES** = École spécialisée ; **n.d.** = non disponible

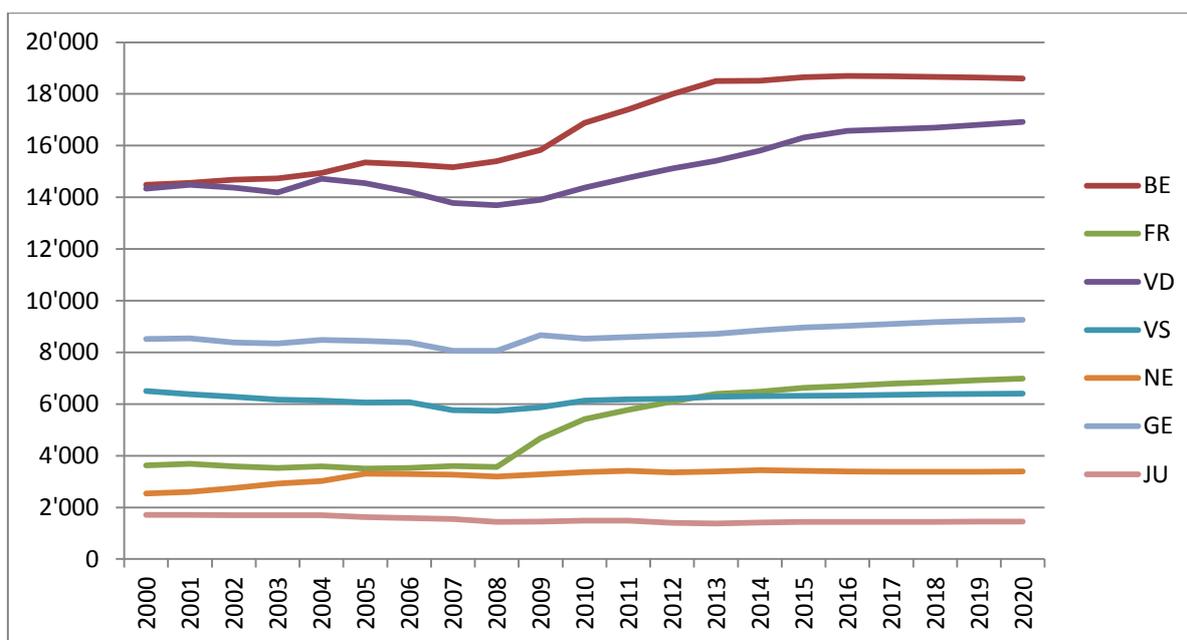
Source : Services cantonaux responsables de la collecte des différentes données sans préciser la méthode de calcul utilisée pour la récolte des données (des différences de comptage entre cantons peuvent donc exister) (2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

## 5. Prévisions des effectifs pour la scolarité obligatoire

Présentation du **scénario « convergence »** pour la prévision des effectifs élaboré par l'OFS : ce scénario s'appuie sur les articles 5 et 6 du Concordat HarmoS relatifs à la durée des degrés scolaires et au début de la scolarisation. Il fait l'hypothèse d'une convergence progressive de l'ensemble des cantons vers une durée de préscolarisation de 2 ans jusqu'en 2013. Sur la même période, il suppose aussi une convergence vers un début de scolarisation à l'âge révolu de 4 ans au 31 juillet. Cet effet concerne donc aussi les cantons pour lesquels une préscolarisation de 2 ans est déjà atteinte, mais avec un début de préscolarisation retardé de quelques mois par rapport à la limite mentionnée ci-dessus. Ce « rajeunissement » de l'entrée dans le degré préscolaire entraînera des sureffectifs momentanés, dans les cantons concernés, aussi bien au niveau préscolaire que plus tard dans les degrés primaire et secondaire I.

**Graphique 5.1 :** Nombre d'élèves dans le *degré préscolaire* (public et privé) subventionné, par canton

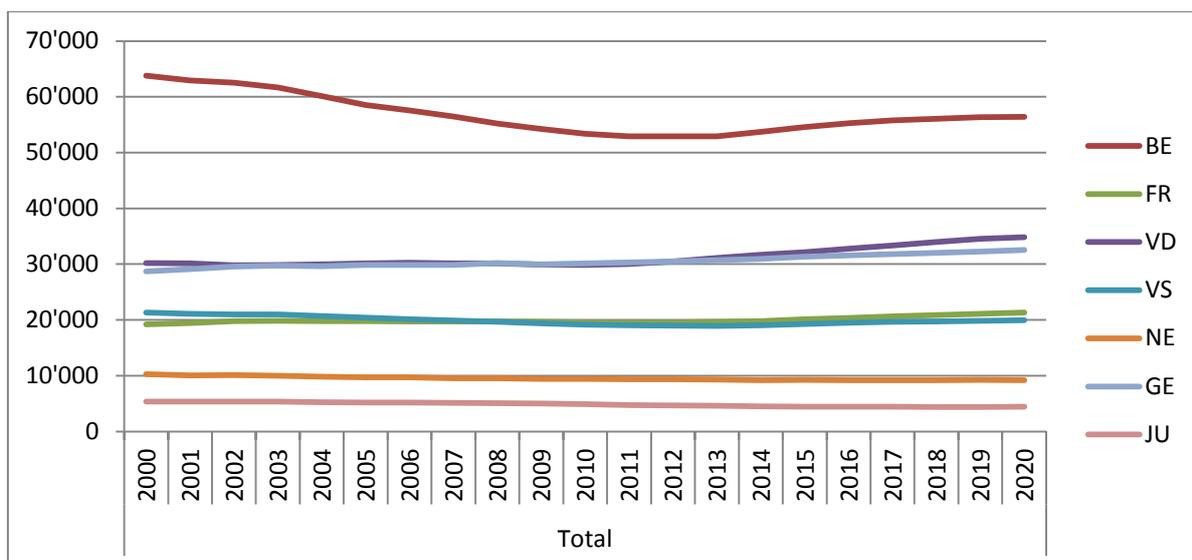


Note : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Source : OFS (2011).

Présentation graphique : IRDP (2012).

**Graphique 5.2 :** Nombre d'élèves dans le *degré primaire* (public et privé) selon le canton



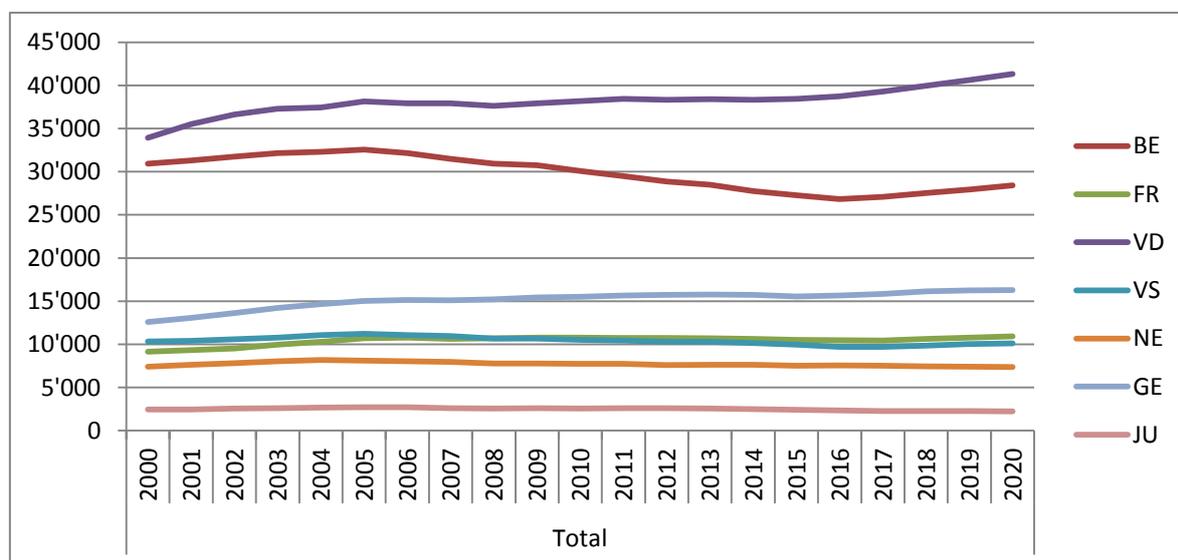
Note 1 : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Note 2 : Les degrés sont pris selon les définitions cantonales.

Source : OFS (2011).

Présentation graphique : IRDP (2012).

**Graphique 5.3 :** Nombre d'élèves dans le *degré secondaire I* (public et privé) selon le canton



Note 1 : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

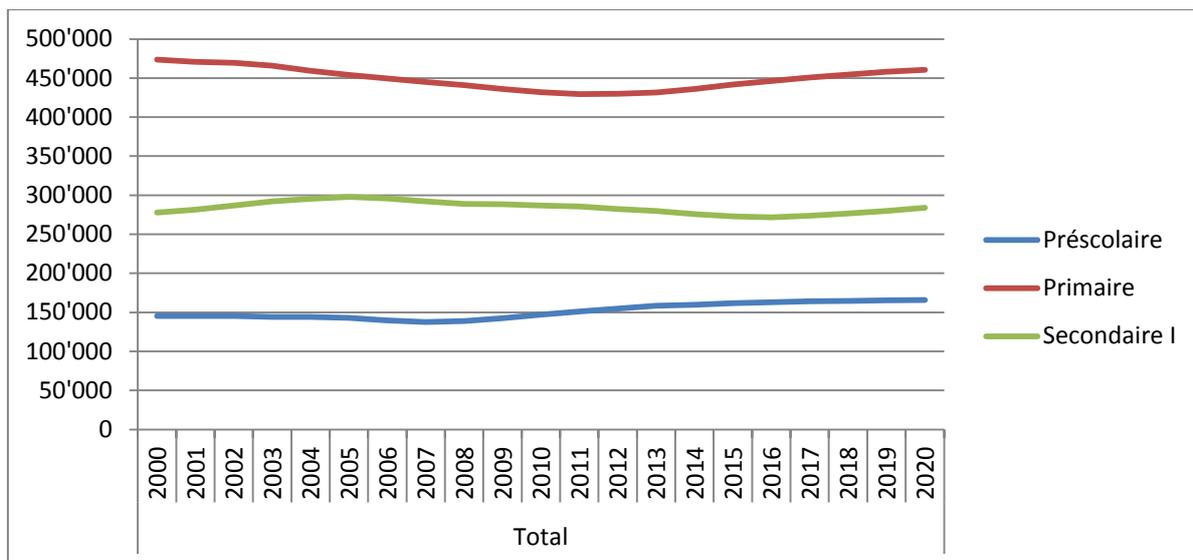
Note 2 : Les degrés sont pris selon les définitions cantonales.

Note 3 : La 10<sup>e</sup> année (12<sup>e</sup> HarmoS) n'est pas considérée.

Source : OFS (2011).

Présentation graphique : IRDP (2012).

**Graphique 5.4 : Nombre d'élèves en Suisse selon le degré (public et privé)**



Source : OFS (2011).

Présentation graphique : IRDP (2012).

## 6. Temps d'enseignement à l'école obligatoire

**Tableau 6.1 :** Nombre de leçons / périodes (durées en minutes non équivalentes) par semaine (sans appui) selon le degré (enseignement primaire et secondaire I) et le canton (année scolaire 2011/2012)

	3 <sup>H</sup>	4 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>	6 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	9 <sup>H</sup>	10 <sup>H</sup>	11 <sup>H</sup>
BE-fr 38 sem	23	25	28	28	31	31	--	--	--
BE-fr 39 sem	22	25	27	27	30	30	33	33	33
FR-fr 38 sem	24 à 26	24 à 26	28	28	28	28	32	32.5	34
GE (*) 38.5 sem	20	28	28.9	28.9	28.9	28.9	32.6	32	32
JU 39 sem	24	24	28	28	28	28	33	33	33
NE 39 sem	23	25	26	28	28	30	31 ou 32	31.5	30 ou 33
VS-fr 38 sem	27.6	27.6	33	33	33	33	32	32	32
VD 38 sem	26	26	28	28	32	32	32	32	32

Note : Le degré scolaire est exprimé selon la numérotation HarmoS.

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique de la CIIP, sans toutefois nous préciser la méthode de calcul (par exemple : semaines avec jours fériés comptées comme entières ou pas). Il peut donc y avoir des différences entre les cantons. Ce tableau est à considérer comme indicatif et il faudra être extrêmement prudent lors d'analyses comparatives.

Source : IRDP (2012)

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

(\*) Pour Genève, avec le nouvel horaire scolaire adopté en votation populaire, dès 2014 on aura : 3H - 27, 4H - 28, 5H à 8H - 32.

**Tableau 6.2 : Minutes d'enseignement par an et par degré (année scolaire 2011/2012)**

	3 <sup>H</sup>	4 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>	6 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	9 <sup>H</sup>	10 <sup>H</sup>	11 <sup>H</sup>	Total 3 <sup>H</sup> -11 <sup>H</sup>
BE-fr	38'610 (1)	43'875 (1)	47'385 (1)	47'385 (1)	52'650 (1)	52'650 (1)	57'915	57'915	57'915	456'300
FR-fr	47'500 (2)	47'500 (2)	53'200	53'200	53'200	53'200	60'800	61'750	64'600	494'950
GE	34'650	48'510	50'050	50'050	50'050	50'050	56'480	55'440	55'440	450'720
JU	42'120	42'120	49'140	49'140	49'140	49'140	57'915 (5)	57'915 (5)	57'915 (5)	454'545
NE	40'365	43'875	45'630	49'140	49'140	52'650	56'160 (3)	55'282,5 (4)	57'915 (5)	450'157,5
VS-fr	47'820	47'820	57'180	57'180	57'180	57'180	61'600	61'600	61'600	509'160
VD	44'460	44'460	47'880	47'880	54'720	54'720	54'720	54'720	54'720	458'280

Note : Le degré scolaire est exprimé selon la numérotation HarmoS.

(1) Calculs effectués avec 39 semaines pour les degrés primaires 3 à 8 Harmos.

(2) 25 périodes = 791h40 par an

(3) 32 périodes

(4) 31,5 périodes

(5) 33 périodes

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique de la CIIP, sans toutefois nous préciser la méthode de calcul (par exemple : semaines avec jours fériés comptées comme entières ou pas). Il peut donc y avoir des différences entre les cantons. Ce tableau est à considérer comme indicatif et il faudra être extrêmement prudent lors d'analyses comparatives.

Source : IRDP<sup>1</sup> (2012).

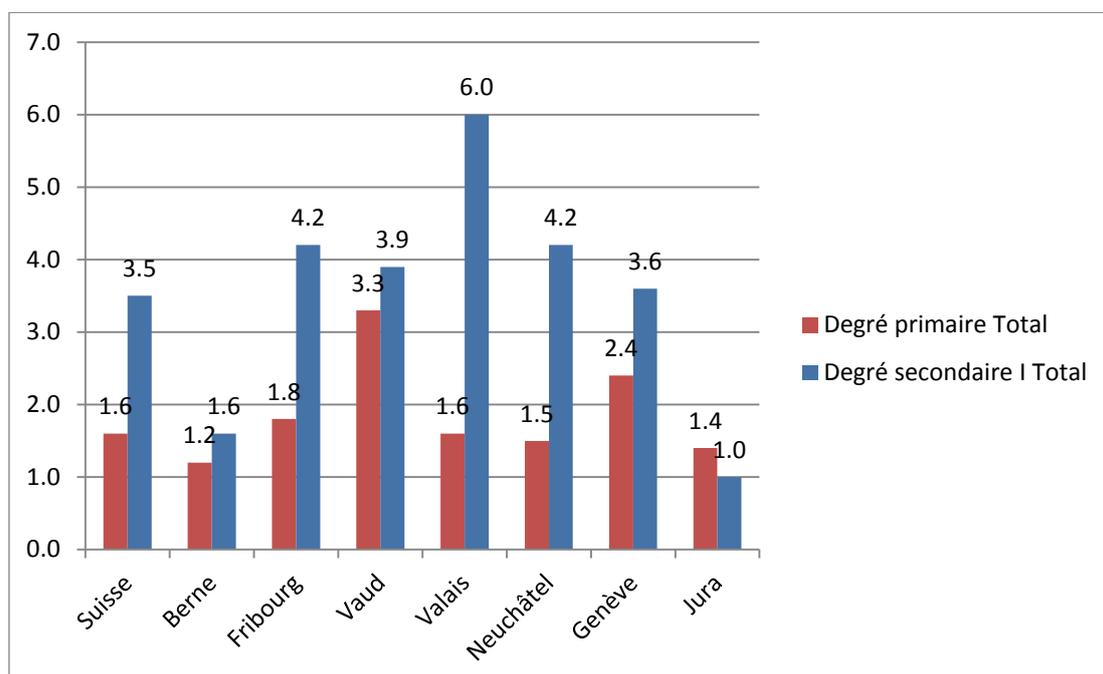
Réalisation du tableau : IRDP (2012).

<sup>1</sup> En prenant en considération la « Note d'information du SRED no 49 » de Alexandre Jaunin, décembre 2011.

## 7. Taux de redoublement à l'école obligatoire

Le calcul du **taux de redoublement** (exprimé en %) porte sur les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 9<sup>e</sup> année qui suivent un programme d'enseignement normal (école obligatoire). L'école obligatoire comprend les degrés du primaire et du secondaire I.

**Graphique 7.1 :** Taux de redoublement à l'école obligatoire selon le canton, le degré d'enseignement (année scolaire 2009/2010). Part en % d'élèves de chaque canton et degré d'enseignement



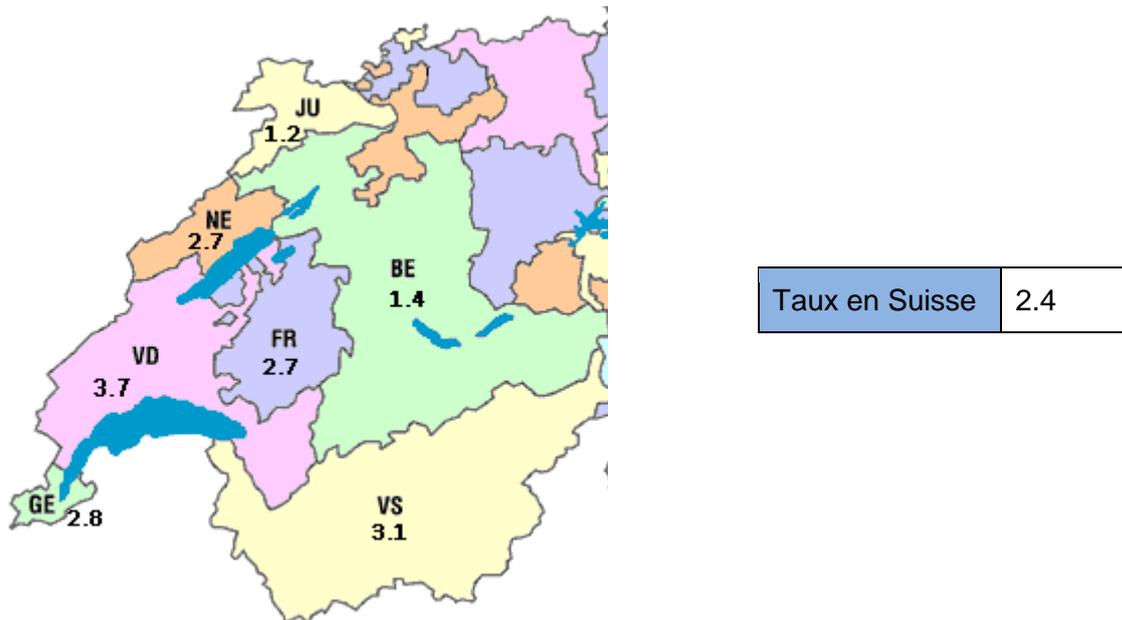
Note 1 : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Note 2 : Pour le canton de Vaud, le taux de redoublement au degré primaire ne couvre que les élèves de la 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année HarmoS et celui du degré secondaire les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 11<sup>e</sup> année HarmoS.

Source : OFS (2011).

Présentation graphique : IRDP (2012).

**Figure 7.1 :** Taux de redoublement (en %) pour l'ensemble de la scolarité obligatoire selon le canton (année scolaire 2009/2010)



Note : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Source : OFS (2011).

Illustration : IRDP (2012).

## 8. Effectifs des enseignant.e.s de la scolarité obligatoire

**Tableau 8.1** : Enseignant.e.s selon le canton, le degré d'enseignement (écoles publiques) et le sexe (% de femmes), année scolaire 2010/2011

	Précolaire et primaire		Primaire et secondaire I (mixte)		Secondaire I		Secondaire I et secondaire II (mixte)	
	Total	%F	Total	%F	Total	%F	Total	%F
BE-fr	576	83.2	42	64.3	219	45.7	6	16.7
FR-fr	1718	86.0	0	0.0	855	57.5	0	0.0
GE	2507	85.0	0	0.0	1805	57.4	0	0.0
JU	631	83.8	0	0.0	300	53.3	0	0.0
NE	1161	89.2	0	0.0	852	56.1	0	0.0
VS-fr	1145	80.0	0	0.0	617	51.0	0	0.0
VD	3805	95.8	417	67.9	3916	57.6	0	0.0

Source : Services cantonaux responsables de la collecte des différentes données sans préciser la méthode de calcul utilisée pour la récolte des données (des différences de comptage entre cantons peuvent donc exister) (2012).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

## 9. Enquêtes PISA 2000-2003-2006-2009

### 1. Contexte

Cet indicateur porte sur les résultats obtenus à travers la mise en œuvre du *Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)*, un outil mis au point par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) pour évaluer le niveau de compétences des élèves et mieux comprendre les facteurs de réussite des jeunes et des systèmes d'éducation en général. Les données sont relevées tous les trois ans.

### 2. Définition

Les scores PISA informent sur les performances des jeunes en littérature, en sciences et en mathématiques. L'indicateur présente la moyenne des scores obtenus par les élèves de 15 ans (dans le cadre de l'enquête internationale) ou de la 9<sup>e</sup> année de la scolarité obligatoire (dans l'enquête organisée à l'intérieur de la Suisse) dans ces trois domaines d'évaluation. Plus de détails sont donnés ci-dessous.

### 3. Méthodologie

**A) L'enquête internationale :** L'enquête internationale PISA évalue les compétences des jeunes de 15 ans en littérature, en sciences et en mathématiques. Ce programme, établi par l'OCDE, a été lancé en 2000 et les enquêtes se déroulent tous les trois ans. L'enquête a eu lieu dans 43 pays lors du premier cycle (32 en 2000 et 11 en 2002), dans 41 pays lors du deuxième cycle (2003), dans 57 pays lors du troisième cycle d'évaluation (2006) et dans 65 pays lors du quatrième cycle d'évaluation (2009). En règle générale, entre 4'500 et 10'000 élèves sont testés dans chaque pays. La Suisse a participé à tous les cycles.

Trois domaines sont évalués dans le programme PISA :

« a) **Culture scientifique :** les connaissances scientifiques de l'individu et sa capacité d'utiliser ces connaissances pour identifier les questions auxquelles la science peut apporter une réponse, pour acquérir de nouvelles connaissances, pour expliquer des phénomènes scientifiques et pour tirer des conclusions fondées sur des faits à propos de questions à caractère scientifique, la compréhension des éléments caractéristiques de la science en tant que forme de recherche et de connaissance humaines, la conscience du rôle de la science et de la technologie dans la constitution de notre environnement matériel, intellectuel et culturel et, enfin, la volonté de s'engager en qualité de citoyen réfléchi à propos de problèmes à caractère scientifique et touchant à des notions relatives à la science.

b) **Compréhension de l'écrit :** comprendre l'écrit, c'est non seulement comprendre et utiliser des textes écrits, mais aussi réfléchir à leur propos. Cette capacité devrait permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société.

c) **Culture mathématique :** l'aptitude d'un individu à identifier et à comprendre les divers rôles joués par les mathématiques dans le monde, à porter des jugements fondés à leur propos et à s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi. » (C. Nidegger (éd.). (2008). *PISA 2006 : Compétences des jeunes romands, résultats de la troisième enquête PISA auprès des élèves de 9e année*, Neuchâtel, IRDP, p. 16).

Selon l'OCDE, la *culture* est définie comme un construit basé sur :

- des *contextes* que l'on peut considérer comme appropriés pour des jeunes de 15 ans,
- des *compétences* que l'on peut raisonnablement exiger des jeunes de 15 ans,
- des *connaissances* que l'on peut raisonnablement exiger des jeunes de 15 ans,
- des *attitudes* que l'on peut raisonnablement attendre des jeunes de 15 ans.

**B) L'échantillon complémentaire :** en plus de cette enquête internationale, la Suisse a interrogé en 2000, 2003, 2006 et 2009 un échantillon complémentaire d'élèves fréquentant la dernière année d'école obligatoire (9<sup>e</sup> année). Les résultats PISA 2000-2009 basés sur cet échantillon complémentaire sont présentés ci-dessous. On note que cet échantillon complémentaire a été constitué par des échantillons sélectionnés dans tous les cantons romands (sauf en 2000, quand la partie francophone du canton de Berne n'a pas participé à l'enquête), au Tessin et dans quelques cantons alémaniques. Plus précisément, en 2000, les cantons alémaniques ont été : Berne germanophone, Saint-Gall et Zurich ; en 2003 : Argovie, Berne germanophone, Saint-Gall, Thurgovie, Valais germanophone, Zurich et, en 2006 : Argovie, Bâle-Campagne, Berne germanophone, Saint-Gall, Schaffhouse, Thurgovie, Valais germanophone, Zurich.

#### **4. Calcul des scores**

- Les scores PISA ne résultent pas des moyennes brutes des points obtenus par les élèves interrogés. L'enquête PISA est basée sur un modèle psychométrique de mesure. Les résultats PISA sont calculés selon ce modèle et prennent en compte des poids issus de l'échantillonnage aléatoire.
- Le calcul a été effectué par l'OCDE/PISA, l'Office fédéral de la statistique (OFS) et le consortium romand PISA.

**Tableau 9.1 :** Enquêtes PISA - Performances des élèves en littératie (compréhension de l'écrit) - Échantillon des élèves de 9<sup>e</sup> année (11<sup>H</sup>)

Les résultats en littératie sont comparables pour toutes les enquêtes.

Littératie	PISA 2000	PISA 2003	PISA 2006	PISA 2009
BE-fr	--	491	486	495
FR-fr	526	519	514	520
GE	479	484	486	501
JU	491	502	492	504
NE	497	495	490	504
VD	498	498	496	501
VS-fr	518	517	510	522
Suisse romande	504	499	497	506
Suisse alémanique	496	509	503	502
Suisse italienne	487	480	496	485
Suisse	497	506	501	502

Source : Consortium romand PISA / IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

**Tableau 9.2 :** Enquêtes PISA - Performances des élèves en mathématiques (culture mathématique) - Échantillon complémentaire des élèves de 9<sup>e</sup> année (11<sup>H</sup>)

En mathématiques, la comparaison des résultats est possible uniquement pour les enquêtes PISA 2003, PISA 2006 et PISA 2009.

Mathématiques	PISA 2000	PISA 2003	PISA 2006	PISA 2009
BE-fr	--	526	529	531
FR-fr	561	553	557	558
GE	508	508	507	512
JU	540	540	547	556
NE	537	527	522	524
VD	538	524	525	520
VS-fr	551	549	546	553
Suisse romande	546	528	528	530
Suisse alémanique	532	542	535	539
Suisse italienne	504	511	523	518
Suisse	534	537	533	536

Source : Consortium romand PISA / IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

**Tableau 9.3** : Enquêtes PISA - Performances des élèves en sciences (culture scientifique) - Échantillon complémentaire des élèves de 9<sup>e</sup> année (11<sup>H</sup>)

En sciences, la comparaison des résultats est possible uniquement pour les enquêtes PISA 2006 et PISA 2009.

Sciences	PISA 2000	PISA 2003	PISA 2006	PISA 2009
BE-fr	--	506	498	497
FR-fr	530	533	522	519
GE	472	488	490	490
JU	496	513	508	512
NE	508	506	500	499
VD	490	507	496	490
VS-fr	521	531	519	525
Suisse romande	505	509	502	500
Suisse alémanique	496	521	518	523
Suisse italienne	479	485	501	493
Suisse	497	517	513	517

Source : Consortium romand PISA / IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

## 10. Épreuves cantonales

Une **épreuve à visée sommative** est une évaluation critériée qui permet de dresser un inventaire des compétences et des connaissances acquises par l'élève au terme d'une ou plusieurs séquences d'enseignement, correspondant à un ensemble d'objectifs d'apprentissage.

Une **épreuve à visée diagnostique** a pour but de fournir aux enseignant.e.s des informations sur le degré d'atteinte de certains objectifs du plan d'études en complément des procédures d'évaluation qu'ils/elles mènent, afin d'identifier les difficultés dans l'atteinte de ces objectifs et de conduire aux remédiations nécessaires.

**Tableau 10.1** : Panorama des évaluations cantonales

	Évaluations à visée sommative									Évaluations à visée diagnostique								
	3 <sup>H</sup>	4 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>	6 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	9 <sup>H</sup>	10 <sup>H</sup>	11 <sup>H</sup>	3 <sup>H</sup>	4 <sup>H</sup>	5 <sup>H</sup>	6 <sup>H</sup>	7 <sup>H</sup>	8 <sup>H</sup>	9 <sup>H</sup>	10 <sup>H</sup>	11 <sup>H</sup>
	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>
<b>BE</b>															X			
<b>FR</b>						X			X		X		X			X	X	
<b>GE</b>		X		X		X	X	X	X									
<b>JU</b>						X							X				X	
<b>NE</b>						X		X		X	X	X	X	X			X <sup>a</sup>	
<b>VS</b>				X		X		X	X		X <sup>a</sup>			X <sup>a</sup>				
<b>VD</b>		X		X		X		X	X									
		2		3		6	1	3	4	1	3	2	4	2	2	1	4	1

 Épreuve inscrite dans la loi scolaire du canton

<sup>a</sup> : Épreuve à disposition des enseignant.e.s, passation libre

Source : IRDP (2011).

Réalisation du tableau : IRDP (2012).

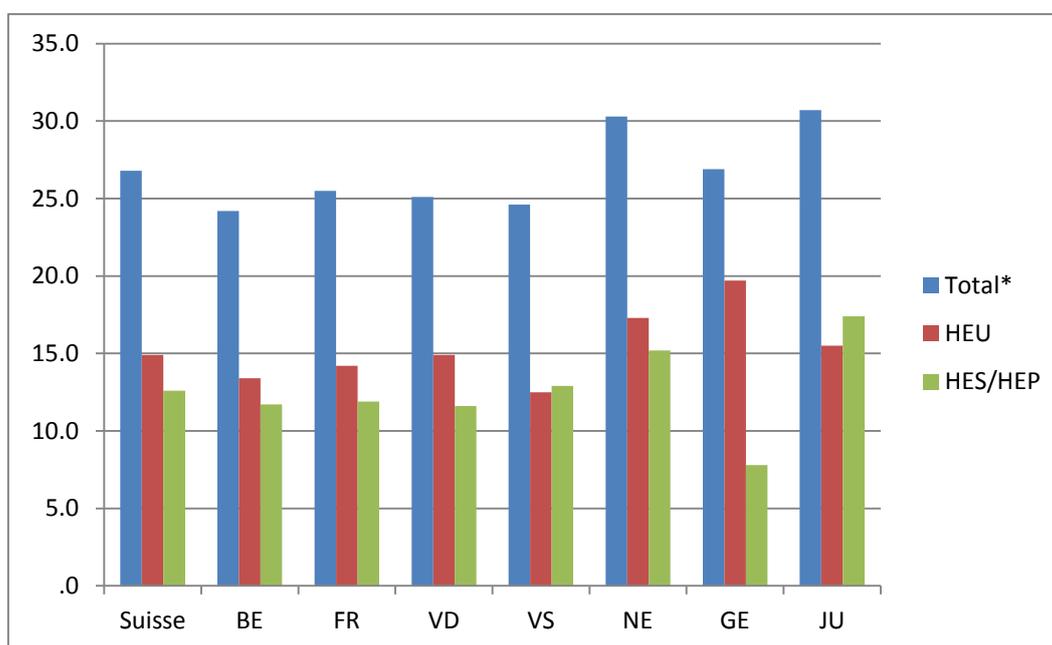
## 11. Taux de diplômés dans les Hautes écoles

Le **taux net de diplômés** représente le pourcentage de personnes qui, au sein d'une cohorte d'âge, obtient un diplôme, indépendamment de l'évolution de la taille de cette cohorte ou de l'âge typique d'obtention de ce diplôme. Il est calculé en divisant le nombre de diplômés de chaque âge par la population de cet âge et en additionnant ces rapports pour tous les âges.

Le **canton de domicile** avant le début des études est celui dans lequel l'étudiant détenait son domicile légal au moment de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures (par exemple, la maturité).

**Premiers diplômés** : pour les besoins du calcul, seuls les premiers diplômés sont pris en considération. Une personne obtenant plusieurs diplômes n'est comptabilisée qu'une seule fois, lors de l'obtention de son premier diplôme. Les titres considérés sont les licences, diplômes et bachelors qui correspondent aux premiers titres officiels délivrés dans les Hautes écoles. Dans le cas des Hautes écoles universitaires, les masters sont également pris en compte, pour autant qu'il s'agisse d'un premier diplôme. Les étrangers qui auraient préalablement obtenu un bachelor dans une Haute école étrangère ne sont pas inclus.

**Graphique 11.1** : Taux de diplômés dans les Hautes écoles selon le type (Haute école universitaire - HEU ou Haute école spécialisée - HES) et le canton de domicile, en 2009



\* Le total équivaut au taux de diplômés (premier diplôme) dans le système des Hautes écoles et non à la somme des taux des Hautes écoles.

Note : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble.

Source : OFS (2011).

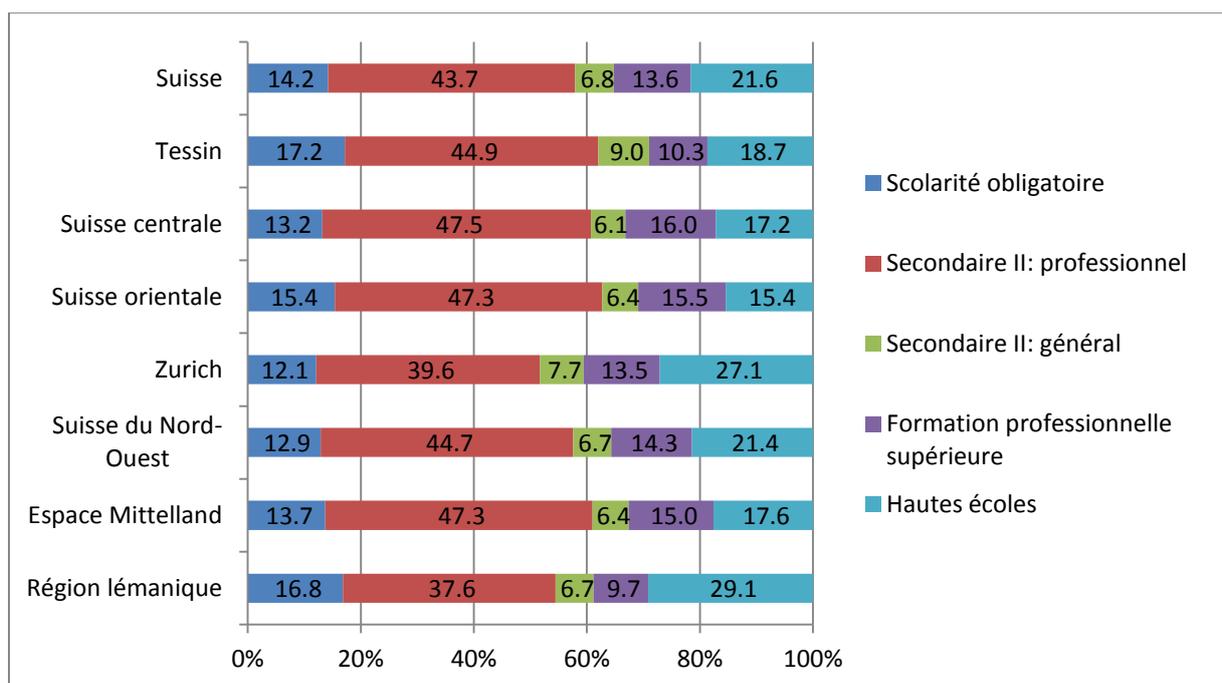
Présentation graphique : IRDP (2012).

## 12. Niveaux de formation de l'ensemble de la population

### Grandes régions :

- 1) *Région lémanique* : Vaud, Valais, Genève ;
- 2) *Espace Mittelland* : Berne, Fribourg, Soleure, Neuchâtel, Jura ;
- 3) *Suisse du Nord-Ouest* : Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie ;
- 4) *Zurich* : Zurich ;
- 5) *Suisse orientale* : Glaris, Schaffhouse, Appenzell Rh.-Ext., Appenzell Rh.-Int., Saint-Gall, Grisons, Thurgovie ;
- 6) *Suisse centrale* : Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug ;
- 7) *Tessin* : Tessin

**Graphique 12.1** : Niveau de formation de la population selon les grandes régions, en 2010



Note 1 : Les cantons bilingues sont pris dans leur ensemble à l'intérieur des grandes régions.

Note 2 : Les cantons de Suisse romande sont compris dans la Région lémanique et dans l'Espace Mittelland.

Source : OFS (2011).

Présentation graphique : IRDP (2012).